

20/03/2024

Personnes présentes :

Sophie SIDOLI, Florence ESSE-BIASETTO, Stéphanie CHAUVELOT, Mathilde DELAITRE, Anne Catherine DELSOL, Agnès BUTARD, Jeanne TALBOT, Emeline MASSON, Marie Christine TRAMOY, Maud BERTRAN, Elise DEVILLIERS, Morgane THIERY, Pascale DAVID-GUERARD, Séverine BROISE, Doriane HENRY, Lila ROYER, Morgane DEMPÈRE.

+ 2 procurations.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2023

Remerciements :

La présidente salue l'implication croissante des collègues et rappelle les élections pour la présidence l'année suivante, elle-même passant la main.

Elle remercie également Emeline MASSON pour son implication et sa disponibilité dans la mise en place du site internet du SOGEST.

Enfin, elle souligne la convivialité des réunions.

Activités :

- 2 réunions syndicales (dont l'AG) les 22/03 et 05/10 + 1 soirée festive le 12/07
- 2 CPD les 12/05 et 01/12
- SOGEST, participation :
 - o AG le 29/08
 - o Réunion de bureau le 12/04
 - o CA les 09/01, 05/06 et 09/10
- 2 participantes à la formation cadres syndicaux du 29/08
- 2 réunions à la CPAM au sujet des revendications tarifaires
- Formation impro théâtre le 24/11

Rapport voté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2023

(Bilan chiffré joint)

Adhésions :

23 adhésions dont 4 ont directement adhéré au SDOHM.
(2024 : 20 adhésions pour le moment). Augmentation du nombre d'adhésions (grâce à Happypal ?).

Données chiffrées :

Solde 2023 : +742,10€

Report 2022 : + 8388.32€

Reste en compte au 31/12/2023 : + 9130.42€.

Statuts :

La trésorière rappelle qu'il est important de la prévenir en cas de changement de coordonnées en cours d'exercice.

Rapport voté à l'unanimité. + Quitus donné à Marie-Christine.

Présentation de l'AG régionale 2024 de SOLFormation :

Validé à l'unanimité.

Commission paritaire du 01/12/2023 :

Pas de compte-rendu et très peu de points résolus.

Points abordés :

- Avenant 20 avec revalorisation de l'AMO.
- Zonage :
 - o Nouveau zonage en Haute-Marne : 1^{er} zonage en juin refusé par l'URPS car basé sur les données INSEE non actualisées => aberrant car perte des zones sous-dotées. L'URPS a demandé à l'ARS de réactualiser les données => nouveau zonage plus en lien avec la réalité :
 - Chaumont, Saint-Dizier, Joinville => zones sous-denses.
 - Wassy => zone intermédiaire
 - o Calcul pour le zonage : ratio nombre d'orthophonistes de moins de 65 ans / population du bassin de vie (différent du département). Le prochain zonage tiendra également compte du niveau d'activité des professionnelles.
 - o Vocabulaire actualisé : zone sous-dense, intermédiaire très dotée, sudotée.
- CAMO (contrat d'aide au maintien des orthophonistes) : 1500€/année si en zone sous-dense :
 - o A faire rapidement si intéressée, car effet rétroactif possible jusque décembre. A envoyer signé à Mme BRENE de la CPAM.
 - o A savoir : majoration du CAMO si maître de stage.
 - o A savoir 2 : il faut avoir financièrement la majorité de l'activité en zone sous dense pour prétendre au contrat CAMO. Si problème en parler au commissaire paritaire.
 - o Attention : en cas de fermeture temporaire du cabinet, nécessité de rechercher un(e) remplaçant(e) et de pouvoir fournir une preuve écrite ou une capture d'écran pour justifier la recherche. Sans justificatif de recherche de remplaçant(e), pas d'indemnité annuelle. La CPAM de la Haute-Marne s'est engagée à ne réclamer de preuves qu'à compter d'un mois d'arrêt (noté dans le CR de la commission paritaire).
- Problématiques liées à la double prise en charge (toute structure médico-sociale qui externalise doit passer par une convention. La psychiatrie n'est pas concernée : CMP/CATTP. Pour les hospitalisations de jour et à domicile : encore un peu flou) :
 - o Difficultés avec l'IME du sud du département qui propose des conventions pour 20 ou 30 séances, pas conforme à la NGAP mais pas forcément possible pour les structures de financer plus. Une aide de l'ARS devrait pouvoir être possible après étude d'un dossier de demande réalisé par la structure en cas de problème financier en cours d'année, donc possiblement plus de nécessité de convention à 20 ou 30 séances mais pas d'officialisation de principe, les structures doivent être rencontrées par l'ARS. De la même manière, les structures peuvent ne pas signer de convention (ou renouveler) dans la mesure où ce sont elles qui payent (on ne peut pas les forcer à conventionner). La responsabilité de non prise en soins leur incombe alors. Dernières nouvelles le 12/01 : ***courrier en cours de rédaction.*** Jurisprudence : 2 structures auraient payé les indus.
 - o Légalement, ce sont les professionnelles libérales qui doivent payer les indus (sauf avec les EHPAD qui doivent eux payer les indus).

URPS :

Le CPOM signé avec l'ARS pérennise la PPSO avec le dispositif en 3 étages (1) prévention/promotion de la santé 2) orthophonistes régulatrices qui rappellent (Allo Ortho)+ adressage 3) LAC (inzee.care)) pour un certain nombre d'années.

- Les demandes émanent de l'adressage (ortho régul), de la LAC (libre) ou des 2.

- La LAC est consultable par les orthophonistes (LAC commune ou d'une ortho en particulier). On peut cibler une zone géographique et trier les patients par distance/pathologie/âge/ancienneté.
- La liste d'attente de chacune peut être mise sur la LAC si les patients sont d'accord.
- Intérêt : les patients ne perdent plus de temps à multiplier les demandes et les orthophonistes sont déchargés du téléphone.
- Limite : pas miraculeux, ne résout pas la problématique des zones sous-denses.
- Les données recueillies par la PPSO sont importantes et permettent à la FNO de négocier.

L'URPS Grand Est octroie depuis le 01/01/24 un remboursement des frais de déplacements pour les étudiants des CFUO du Grand-Est (Nancy et Strasbourg), à partir de la 2ème année et pour les stages effectués en Grand-Est et hors de l'agglomération de leur CFUO. Cette aide financée par l'ARS prend la forme d'une indemnité de déplacement ou de logement si moins cher. Par ailleurs, le Conseil Départemental prévoit depuis cette année une aide aux stagiaires pour les stages réalisés en Haute-Marne.

Informations diverses :

- Assises à prévoir car changement de mandat en national le 19/09. Prévision d'un module 3h => **soirée ou autre ?**
- Proposition d'une réunion tous les 3 mois (dont l'AG), avec 3 thèmes de discussion par an (domaine, étude de cas...) et 20/30 min pour les questions diverses. Morgane D doit recenser les besoins.
- Pascale va recenser les idées pour la formation annuelle de 2024.
- Le prochain CAF aura lieu les 1^{er} et 2/06 à Metz. Possibilité d'y assister en tant qu'adhérent FNO. La veille (vendredi) aura lieu l'AG du Sogest à Metz également=> réunion et questions/réponses avec la présidente de la FNO.
- L'URPS Ortho offre la formation AFGSU 2 (formation « 1ers secours » de 3 jours) les 13, 14 et 15/06. 12 places, gratuit pour les libéraux.
- CSS (ex CMU) : si arrêt de la CSS en cours de traitement, facturation CSS possible tant que DAP. Accès direct : faire une DAP pour acter la CSS et assurer la couverture jusqu'à la fin du traitement.
- Journée santé le 06/04, ouvert à tous.
- Webinaire de la CPTS sur l'accès direct le 28/05 de 12h30 à 14h.
- Les adhérents FNO peuvent accéder gratuitement à deux nouvelles ressources : La SPS (<https://www.asso-sps.fr/>) qui propose l'accès à un accompagnement psychologique ; et Morphée (<https://www.morphee.co/>) qui est un site de méditation.
- Un atelier de défense personnelle est proposé par l'URPS kiné le 14/12 à Chaumont. Inscription par ordre d'arrivée via un lien sur le site de l'URPS.
- Une réflexion est à mener en département quant à l'éventualité de la mise en place d'une alternance dans la formation initiale.

Morgane DEMPERE

BILAN 2023 SDOHM

23 adhésions

RECETTES

Adhésions* : 863,00€

QP SDOHM : 736,21€

QP restitution : 1092,13€
SOCHA à SDOHM

TOTAL : 2691,34€

REPORT 2022 : 8388,32€

SOLDE 2023 : 742,10€

Il reste en compte au 31/12/2023 : 9130,42€

DEPENSES

Virement à SOGEST : 863,00€

Frais formation SDOHM : 619,44€

Remboursement frais de
formation syndicale : 369,00€

Gerbe obsèques : 93,80€
(Monique Dorvaux)

Frais virement : 4,00€

1949,24€

*adhésions envoyées au SDOHM : 4

AG régionale 2024 - Formation Continue, SOLFormation (janv 2024)

Année 2023 :

- 9 thèmes de formation en 14 sessions qui ont été très suivies.

Cette année, nous projections d'organiser de nouveaux EPP (audit clinique Langage Ecrit) pour le deuxième semestre 2023, mais cette action, élaborée par le groupe de travail de la FNO, a été rejetée par l'ANDPC. Une nouvelle mouture est en cours d'élaboration, ces actions seront proposées au deuxième semestre 2024.

Rappel :

Une action EPP est obligatoire tous les 3 ans. Cycle triennal actuel : 2023-2024-2025.

DONNÉES CHIFFRÉES de l'année 2023 : Bonnes évaluations pour toutes ces formations

- > nombre de stagiaires formés : 314
- > 40 jours
- > 291 heures
- > Taux de remplissage : 98,78 %
- > Intervention du formateur & Appréciation de la formation dans son ensemble : le taux de satisfaction globale affiche 99,9 % de « TRES BIEN » et « BIEN ».

TRÉSORERIE : saine, bilan positif. Nous veillons à équilibrer les budgets de chaque formation.

Chiffre d'affaires 2022 : 257 042€ (187 002€ en 2021)

Résultat 2022 : + 48 001 € (- 13 583€ en 2021)

Programme 2024 :

19 formations proposées.

Inscriptions sur le site : www.solformation.com

Le programme et toutes les informations sont diffusés par la lettre de diffusion de SOLFormation (abonnez-vous à la newsletter si ce n'est déjà fait !), par mails aux orthophonistes de la région, disponible sur le site de SOLFormation www.solformation.com et sur le site de la FNO, rubrique Formation <https://orthophonistes.fr/liste-des-formations/>.

FESTIVAL DU FILM EN ORTHOPHONIE DE NANCY – 11^e édition - les 22/23 NOVEMBRE 2024, au Centre des Congrès Prouvé à Nancy. Thème : LE PATIENT ACTEUR DE SES SOINS, au-delà des évidences... (en attente de validation du FIF-PL)

SONDAGE : Comme tous les ans, nous diffuserons notre **SONDAGE** en mai 2024 : nous tiendrons compte de vos demandes, choix, remarques et suggestions. Merci à vous. Continuez à nous faire part de vos besoins, envies... à l'adresse mail : solf.formation@gmail.com

Au plaisir de vous accueillir à nos futures formations.

Pour l'équipe de SOLFormation
Edmée REMY, représentante permanente